



H0 B0

PREPARATION A L'HABILITATION ELECTRIQUE

ORGANISATION

Public concerné :

Personnel non électricien
(exécutant, chargé de chantier)
exerçant leur métier dans des
zones à risques électriques

Pré-requis :

Maîtriser les savoirs de base.

Durée :

7 heures soit 1 jour

Participants :

Entre 2 et 12 participants

Méthodes pédagogiques :

Méthode interactive,
interrogative et démonstrative.
Méthode heuristique et
applicative pour les mises en
application réelle.

Modalités d'évaluation :

Formative et sommative

Matériel pédagogique :

Vidéo-projecteur, powerpoint,
support stagiaire.

Intervenant :

Formateur en habilitation
électrique

Sanction de la formation :

Attestation de fin de formation
(Modèle avis habilitation pour
l'employeur)

**Maintien et Actualisation des
compétences :**

Tous les 36 mois

OBJECTIFS

- Connaître et maîtriser des prescriptions de sécurité électrique selon la tâche confiée.
- Intégrer ses connaissances par des mesures de prévention et sécurité lors de son travail.
- Permettre au chargé de chantier d'organiser des travaux d'ordre non électrique, de délimiter les zones de travail et de veiller à son personnel

PROGRAMME

NOTIONS ÉLÉMENTAIRES D'ÉLECTRICITÉ

- Qu'est-ce que l'électricité ?
- Les grandeurs électriques

LE COURANT ÉLECTRIQUE ET LE CORPS HUMAIN

- Les différents risques électriques.
- Les dangers de l'électricité.
- La loi d'Ohm
- Les effets du courant électrique sur le corps humain
- Les règles de sécurité
- Les mesures de prévention.
- Matériel de protection individuel et collectif.

TRAVAUX D'ORDRE NON ÉLECTRIQUE LES DIFFÉRENTS RISQUES ÉLECTRIQUES.

- Définitions relatives aux ouvrages, opérations, zones et locaux
- Analyse générale des règles de sécurité de la NF C18-510
- Rôle des intervenants
- Consignes et documents écrits
- La mise en sécurité
- La distribution électrique
- Le matériel électrique
- Les EPI

APPAREILLAGE DE SECTIONNEMENT, COMMANDE ET PROTECTION

- Rôle et manipulation
- Notions de surcharge et court-circuit

INCIDENTS ET ACCIDENTS SUR LES OUVRAGES ÉLECTRIQUES :

- Conduite à tenir en cas d'accident d'origine électrique Incendie sur les ouvrages électriques

PRATIQUE

- Présentation des équipements électriques, installation HT/BT – Comptage – Armoires, coffrets, canalisations
- Revue des dangers inhérents à ces différents équipements.

EVALUATION DES ACQUIS PAR UN TEST**CADRE REGLEMENTAIRE**

Art . R4544-9 « Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.... »

Art. R. 4544-10 : L'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont données.



Tawfik ATTALLAOUI - Référent pédagogique ISRPP Formation

03 59 61 16 58 / 06 19 90 76 58

contact@isrpp-formation.com

www.isrpp-formation.com